Charte du CPA

Loyauté du concours

Le CPA est un concours à visée pédagogique, ludique et compétitive. Afin de respecter cet esprit, les Organisateurs ont fait le choix d'interdire le coaching aux Equipes. Les Organisateurs considèrent que le coaching est susceptible de dénaturer le Concours, en permettant aux Equipes d'échapper trop facilement à tous les pièges tendus par les Organisateurs.

Pour cette raison, **les Equipes s'engagent à ne pas se faire accompagner par une personne extérieure au Concours pendant toute sa durée**. Il est interdit de soumettre, par oral ou par écrit, le sujet ou les actes à une personne extérieure au concours. Le recours à une intelligence artificielle est également prohibé. Tout comportement contraire à l'esprit du Concours est passible d'exclusion.

Afin d'assurer l'équilibre du Concours et de respecter la diversité des niveaux de formation des Equipes, les Organisateurs ont fait le choix d'attribuer un prix pour la meilleure Equipe de chaque niveau (Master 1, Master 2, Institut d'études judiciaires, école d'avocats, école nationale de la magistrature).

De même, pour permettre aux équipes de concourir pleinement, elles sont autorisées, par dérogation à l'interdiction du coaching, à poser des questions générales à une personne extérieure au Concours.

Données personnelles et droit à l'image

Les Équipes consentent à l'utilisation de leurs données personnelles aux seules fins d'organisation du concours et de promotion du concours.

Les Équipes consentent à l'utilisation de leur image aux seules fins de promotion du concours.

Je soussigné, _____, m'engage à pleinement respecter la Charte du CPA et accepte de m'y soumettre.

Fait à _____, le _____,

Signature

_____